

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 AVRIL 2021
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO

DC 2021-40

OBJET : Mise en place d'un nouveau fonds de soutien sur la ville de Vincennes. Approbation de la convention de reversement à intervenir avec la ville de Vincennes. Autorisation donnée au Président de signer ladite convention.

Membres en exercice	90
Présents titulaires	80
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	7
Absents	3

Votants	87
Abstention	0
Suffrages exprimés	87
Pour	87
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Christian CAMBON, Rodolphe CAMBRESY, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Olivier DOSNE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Michel HERBILLON, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Marie-Hélène MAGNE, Bénédicte MARETHEU, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Karine PEREZ, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Germain ROESCH, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Igor SEMO, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Stéphane CHAULIEU représenté par Thierry BARNOYER, Véronique CHEVILLARD représentée par Rodolphe CAMBRESY, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Brigitte GAUVAIN représentée par Annick VOISIN, Pierre LEBEAU représenté par Charlotte LIBERT-ALBANDEL, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD.

Absents :

Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON.

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 AVRIL 2021

OBJET: Mise en place d'un nouveau fonds de soutien sur la ville de Vincennes. Approbation de la convention de reversement à intervenir avec la ville de Vincennes. Autorisation donnée au Président de signer ladite convention.

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1511-2 et L1511-7,

VU la loi du 23 mars 2020 et notamment son article 4 instituant l'Etat d'Urgence Sanitaire,

CONSIDÉRANT que cet état d'urgence sanitaire a été prolongé de façon continue jusqu'au 1^{er} juin 2021,

VU la délibération du Conseil de territoire du 13 octobre 2020 approuvant la convention proposée par la CCI94 relative à la mise place d'un fonds de soutien aux entreprises et commerces sur la ville de Vincennes et à sa demande,

VU l'Avenant N°1 à ladite convention étendant le champ d'application et modifiant les modalités de rémunération des services de gestion par la CCI94 de ces fonds de soutien,

CONSIDÉRANT que la ville de Vincennes souhaite créer un nouveau fonds de soutien au bénéfice de ses entreprises impactées par la crise sanitaire,

CONSIDÉRANT que ce fonds de soutien sera doté d'un montant de 300.000 € (TROIS CENT MILLE EUROS) qui seront décaissés par tranche en fonction de l'avancement de sa mise en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie,

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les modalités de remboursement à Paris Est Marne & Bois par la ville de Vincennes des sommes investies dans ce fonds de soutien et des charges afférentes,

VU le projet de convention joint en annexe,

VU l'avis du Bureau du Territoire du 23 mars 2021,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de remboursement par la ville de Vincennes à l'Etablissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois visant à apurer les frais engagés au titre du nouveau fonds de soutien.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que les actes qui en découleraient.

ARTICLE 3 :

DIT QUE la recette correspondante sera imputée à l'article 7788 « autres produits exceptionnels » du budget principal de l'établissement public territorial.

ARTICLE 4 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement Public Territorial ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Le Président,



O. Capitano
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le